

FICHE DES DROITS DUS - SAISON 2026/2027



Nom du Club :

N° d'Affiliation :

Mode de règlement : **Prélèvement au 15/09/2026**

Catégories	Frais administratif de Gestion	Engagements	Total des Droits dûs par équipes engagées	Nombre d'Equipes	Droits dûs par le club
Championnat Seniors					
Départemental 1 (D1)	175	221	396		
Départemental 2 (D2)	168	218	386		
Départemental 3 (D3)	168	216	384		
Départemental 4 (D4)	168	216	384		
Futsal Seniors (1)	29	18	47		
Coupes Seniors (voir modalités d'engagement au verso)					
Coupe d'Occitanie	/	/	/		NON
Coupe du Gers « Jeff AUCOURT »	43	29	72		
Coupe Savoldelli	43	25	68		
Coupe des Réserves « Jean FOURCADE »	43	25	68		
Challenge du District	42	19	61		
Championnat Jeunes					
U 19 Territoire	32	32	64		
U 17	32	32	64		
U 16 Territoire	32	32	64		
U 15	32	32	64		
U 14 Territoire	32	32	64		
U 13	26	32	58		
U 11	26	32	58		
U 9	33		33		
U 7	33		33		
Futsal Jeunes U15 à U19 (1)	34	12	46		
Futsal Jeunes U6 à U13 (1)	17	14	31		
Coupes Jeunes					
Coupe Interdistrict U19	27	27	54		
Coupe d'Occitanie U19	/	/	/		NON
Coupe d'Occitanie U17	/	/	/		NON
Coupe d'Occitanie U15	/	/	/		NON
Coupe du Gers U17 « Jean-François WEIMAR »	26	22	48		
Coupe du Gers U15 « Jean-Luc GARNIER »	26	22	48		
Coupe du Gers et Festival Pitch U13	26	22	48		
Coupe du Gers et Challenge U11	25	22	47		
Journée Nationale des U6, U7, U8 et U 9 (obligatoire)	20	18	38		
Féminines					
Coupe de France (droits d'engagement FFF (52 €))	/	/	/	/	NON
Coupe d'Occitanie Seniors à 11	/	/	/	/	NON
Championnats Féminines (à 8 ou à 11)	74	26	100		
Coupe du Gers Féminines (à 8 ou à 11)	45	29	74		
Futsal Féminines (1)	36	18	54		
Groupement Jeunes			131		
Club de Jeunes			131		
Entente de Jeunes			131		
Entente Seniors			136		
Licence Officiel (par arbitre) OBLIGATOIRE			29		
Caisse de Solidarité OBLIGATOIRE			18		

(1) Participation Futsal par équipe engagée.

Total dû

Fiche à retourner au Secrétariat du District du Gers de Football – 587, Route de Lavacant - 32000 AUCH **AVANT LE 20 AOUT 2026**

NOTICE VOIR AU VERSO →

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR L'ETABLISSEMENT DE LA FICHE DE DROITS DUS

Calcul des droits dûs : droits dûs par équipes engagées X nombre d'équipes engagées

Exemples : 1 équipe D1 : $1 \times 396\text{€} = \text{droits dûs } 396\text{€}$

2 équipes championnat U17 : $2 \times 64\text{€} = \text{droits dûs } 128\text{€}$.



CHAMPIONNATS SENIORS :

Utiliser la ligne de la catégorie de votre (ou vos) équipe(s) qualifiée(s) pour la saison à venir (tenir compte des montées et descente de la saison écoulée).



COUPES SENIORS :

Coupe du Gers : OBLIGATOIRE pour toutes les équipes 1 (ou réserve pour les clubs de Ligue) engagées en Championnat du District. Facultative pour toutes les équipes 1 qui évoluent en D4.

Coupe Savoldelli : ouverte/Facultative à toutes les équipes 1 de D2 D3 D4 (ou réserve 1 pour les clubs de ligue et de D1) engagées en championnat de district.

Coupe des Réserves : ouverte/Facultative pour les équipes 2 ou 3 (D1 exclu)

Challenge District : ouverte/Facultative. Ne concerne que les équipes D3 et D4.

Coupes d'Occitanie : **Gérées par la Ligue**



JEUNES :

Club de Jeunes : 2 clubs du Gers concernés : Ecole de Foot LLM du Saves – United Football Club Auch

Entente de Jeunes : Etablir une fiche de droits dus par entente avec le numéro d'affiliation du club **financièrement responsable de ces droits**. Inscrire sur cette fiche toutes les équipes engagées par l'entente tant en Championnat, qu'en Coupe). L'entente, au contraire des clubs de jeunes, n'a pas de compte avec le District. Les clubs de l'entente ne règlent pas ces droits, **seul le club financièrement responsable procède au règlement**.

Groupement : AGS – Cœur de Gascogne

Entente de Seniors : Etablir une fiche de droits dus par entente avec le numéro d'affiliation du club **financièrement responsable de ces droits**. Inscrire sur cette fiche toutes les équipes engagées par l'entente tant en Championnat, qu'en Coupe). L'entente, au contraire des clubs seniors, n'a pas de compte avec le District. Les clubs de l'entente ne règlent pas ces droits, **seul le club financièrement responsable procède au règlement**.



CHAMPIONNAT JEUNES :

Ne concerne que les équipes engagées en District et n'étant pas dans une entente (voir ci-dessus).



COUPES JEUNES :

Qualifiables autant d'équipes qu'en Championnat.

En pratique, pour les U13 et U11, on qualifie d'office en Première phase toutes les équipes inscrites en Championnat.

JOURNEE NATIONALE DES U6-U7-U8 et U9 : OBLIGATOIRE pour tous les clubs disposant de ces catégories de jeunes.



FOOTBALL FEMININ :

Championnat : à 8 ou à 11

Coupes : à 8 ou à 11 : obligatoire

Futsal Féminin : Facultatif

Coupe de France et Coupe d'Occitanie : inscrire la ou les équipes sur FootClub. Les frais d'engagement nous sont communiqués ultérieurement.



LICENCE ARBITRE :

Indiquer le nombre d'arbitres qui au 1^{er} Juin couvre votre club pour la saison à venir. Si d'ici au 31.12. de nouveaux arbitres venaient à couvrir votre Club, la régularisation sera effectuée par le District.



CAISSE DE SOLIDARITE :

UN règlement par CLUB **obligatoire** (les ententes ne sont pas concernées)